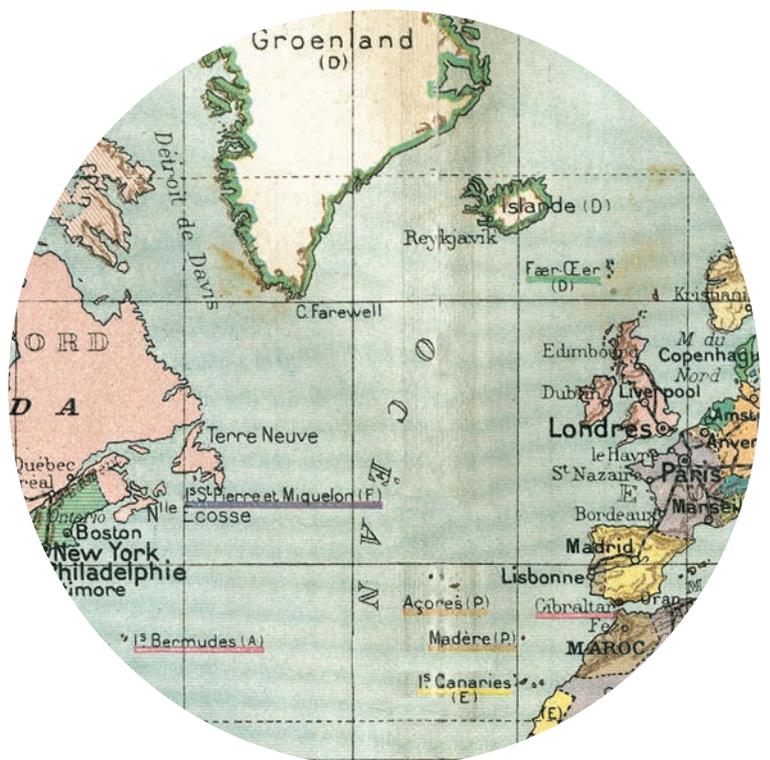
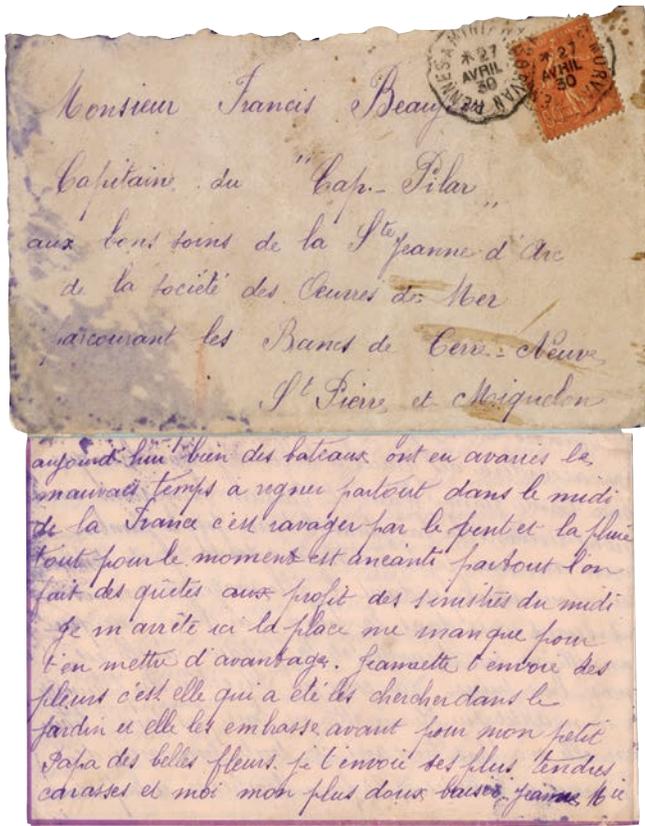


Grande pêche, des courriers à rechercher



Reprenons notre histoire de la Grande pêche débutée dans notre livraison de juin 2009 avec quelques pièces remarquables réunies Henk Slabbinck. Ce mois-ci, découvrons les voies d'entrées, leurs marques ainsi que le rôle des intermédiaires dans le courrier de la grande pêche. On peut encore trouver des lettres, témoins de ces histoires de mer, elles sont de petits bijoux, alors soyez attentifs ! Embarquement immédiat.

Gauthier Toulemonde



La seule lettre privée – connue à ce jour – avec le contenu du courrier. Elle a été acheminée en mer par le navire-hôpital Ste Jeanne d'Arc. Postée le 27 avril 1930 de Mignac, elle est destinée à un marin en poste sur un trois-mâts morutier en campagne sur les bancs de Terre-Neuve. La lettre est affranchie au tarif intérieur du 21 avril 1930. Un fort beau témoignage.

LES VOIES D'ENTRÉES

Entrées directes par l'Angleterre

Cette lettre de La Scie à Terre-Neuve est datée du 4 août 1836 a été confiée à un navire de commerce anglais qui l'a déposée à Liverpool. Elle constitue un rare exemple d'une entrée directe par l'Angleterre. L'expéditeur y indique : « J'emploie pour la première fois la voie de Saint-Jean où il y a de fréquents départs pour l'Angleterre ». La lettre porte différentes marques : au verso « Liverpool Ship Letter », au recto « Ship Letter » de Londres ainsi que, en haut à gauche, la mention manuscrite POSLL (Post Office Ship Letter London). On trouve également le cachet d'entrée en rouge « Angleterre par Calais », 1 shilling et 6 pence pour l'office britannique crédité par la France, décime rural et taxation à 30 c (12 décimes pour une lettre de 400 à 500 km et entre 10 et 15 g, ainsi que 18 décimes pour le parcours anglais au tarif de la convention de 1836 pour l'Angleterre).



Entrées directes en France



On appelle une entrée directe, une lettre déposée dans un bureau de poste comme n'importe quelle autre lettre sans qu'il soit fait mention de son caractère maritime. Les conséquences de cette « fraude » sont le non paiement du décime de mer et l'absence de cachet indiquant l'origine : « Outre-mer » ou « Colonie ». On peut également en conclure qu'il ne s'agit pas de lettres apportées au capitaine à qui est destiné le décime de la taxe par voie de mer ! Cette lettre expédiée de Fichot à Terre-Neuve datée du 15 août 1828 pour Saint-Malo porte le cachet d'origine à numéro du bureau de distribution de Bayonne et le cachet de départ du 26 septembre 1828. Taxation à 9 décimes pour une lettre de 600 à 700 kilomètres et de moins de 7 gr ½ au tarif du 1^{er} janvier 1828. Les rares lettres de cette nature contiennent principalement des connaissements.

Entrées par des ports étrangers



On connaît actuellement trois pièces entrées par Gênes, en 1843, 1849 et 1850. Elles sont adressées à des armateurs différents signifiant ainsi que durant ces quelques années au moins il y avait une sorte de « voie régulière ». Cette lettre partie de Cap Rouge à Terre-Neuve est datée du 5 août 1849. Elle est taxée au tarif en vigueur du 1^{er} août 1849 pour les Etats Sardes.

LES MARQUES D'ENTRÉES EN FRANCE : « PAYS D'OUTRE-MER »



Début 1828, le terme « Pays d'Outre-mer » est substitué à celui de « Colonies » et un nouveau cachet linéaire sur deux lignes apparaît, avec dans la deuxième ligne le nom du port d'entrée. A partir d'août 1831 cette deuxième ligne est grattée pour être remplacée par un cachet à date grand format (type 12 ou 13). Cette lettre de Port Saunders à Terre Neuve datée du 16 juillet 1833 écrite par un officier d'un navire de surveillance des pêches. Elle est taxée à 21 décimes, une taxation erronée car elle aurait dû être de 24 d pour cette lourde lettre. Elle comporte le cachet « Pays d'Outremer » gratté et le cachet à date Marseille au type 13. Sa provenance est unique à ce jour.



On a trouvé également en 1854 deux lettres connues revêtues de la mention manuscrite « Pays d'Outre-mer » à l'encre violette, associée au cachet à date de Tréguier dans les Côtes d'Armor. Elles sont toutes les deux taxées au tampon à 4 décimes (tarif en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1854 pour une lettre non affranchie entrée par des bâtiments de commerce français en provenance de toutes colonies pour la France) puis rectifiées à 6 décimes (tarif du 1^{er} août 1849 pour une lettre d'outre-mer sans distinction de parages). Cette lettre de Grande Bréhat (Terre-Neuve) est datée du 6 août 1854.



LES MARQUES D'ENTRÉES « OUTRE-MER »



Cette lettre provenant de Petit Port (Terre-Neuve) est datée du 24 juin 1840. Elle est arrivée par La Rochelle et taxée à 7 décimes. Figure le cachet à date OUTRE-MER LA ROCHELLE, unique pièce connue à ce jour.

LES MARQUES D'ENTRÉES « COLONIES PAR... »



Le cachet « Colonies par... » sur deux lignes apparaît à partir de 1788 pour indiquer la provenance des colonies. Son utilisation se généralise à presque tous les ports à compter de 1815 et il sera utilisé jusqu'à la fin de 1827, bien qu'il existe des utilisations plus tardives. Lettre de Champaga (Terre-Neuve ; origine unique) datée du 9 septembre 1825 avec le cachet Colonie par / St Malo. Elle est taxée à 10 décimes 3, pour une lettre de 15 grammes.

LA TRANSMISSION DU COURRIER DE ET VERS LA MER, LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES



Comme nous l'avons déjà vu dans un article précédent, il existait différents moyens pour transmettre le courrier de et vers la mer : les bateaux de pêche mais aussi bien d'autres intermédiaires les bâtiments d'assistance de l'Etat, des sociétés privées et les navires-hôpitaux de la société des Œuvres de Mer. Fondée à Paris en décembre 1894, cette dernière a pour mission de porter des secours matériels, médicaux, moraux et religieux aux marins français et des autres nationalités, et plus spécialement à ceux qui se livrent à la grande pêche. Pour ce faire, elle arme des navires-hôpitaux qui croisent sur les lieux de pêche et qui prennent aussi en charge le courrier. Cette carte recueillie en mer et déposée à Saint-Pierre-et-Miquelon le 5 juin 1899 porte la griffe du bateau – le Saint-Pierre II – et la vignette des Navires-hôpitaux des Œuvres de Mer. La carte est arrivée à Granville le 28 juin.

Lettre ayant transité par le navire-hôpital Saint-François d'Assise qui a effectué douze campagnes de 1901 à 1917 (à l'exception de 1903). Partie des bancs de Terre-Neuve pour Granville, elle a été remise en mer au navire-hôpital pour être déposée à Saint-Pierre le 28 août 1908. Non affranchie et acheminée par voie directe du commerce, la lettre est arrivée le 10 septembre 1908 et a été taxée à 20 c, au double du tarif intérieur du 16 août 1906. Le bateau a utilisé plusieurs cachets dont celui-ci à caractère publicitaire.



La société des Œuvres de Mer disposait également d'un foyer à Saint-Pierre dénommé « Maison des Œuvres de Mer ». Cette lettre collectée en mer par le Saint-Pierre II a été déposée à la Maison des Œuvres de Mer qui a apposé son cachet linéaire ainsi qu'une vignette au verso. Elle a été ensuite confiée à un bateau de commerce rentrant directement en métropole où un timbre à 15 c a été apposé à Saint-Servan le 26 septembre 1901. La lettre est arrivée au destinataire à Matignon le 27 de ce même mois.



Un pli confié à un bateau rentrant en France pour être donné de la main à la main sans qu'elle ne passe par le service postal. Ne portant aucune marque particulière, seul le texte peut confirmer l'origine. Ainsi cette lettre écrite par la commandant de la station du Havre du Croc à Terre-Neuve datée du 22 août 1828. Il y est écrit : « Je vous envoie par le Capitaine Fire quelques curiosités et un peu de poisson. Les premières sont pour vous seul, et le poisson pour partager avec ma famille (...) ».



LES MARQUES D'ENTRÉES « COLONIES FRA... »



La circulaire n°4 du 25 janvier 1849 met en évidence la nécessité d'un nouveau timbre à date, les lettres acheminées par la voie de commerce supportant une taxation différente selon qu'elles proviennent des colonies françaises ou de l'étranger. Le cachet « Outre-Mer » ne doit plus être utilisé que pour constater des provenances « étrangères ». Ce distingo ne manquera pas de poser des problèmes aux multiples postiers sur le terrain ! Cette lettre adressée de La Crémaillère en date du 2 juillet 1850 est arrivée en France par Marseille. Taxée à 35 centimes, elle est au tarif du 1^{er} juillet 1850 qui couvre toutes les colonies françaises. Ce courrier aurait dû être taxé à 6 décimes correspondant au tarif du 1^{er} août 1849 car il vient d'un pays étranger sans distinction de parages. Après hésitation, le préposé a appliqué deux timbres à date « OUTRE-MER MARSEILLE » et « COLONIES FRA. MARSEILLE ».

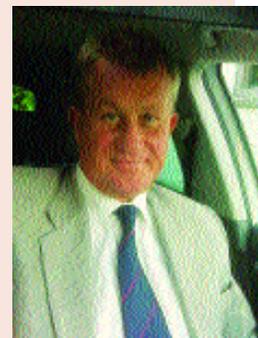


Fort rare cette lettre de la Société des Hôpitaux Français d'Islande. Cette société dont le siège social était basé à Dunkerque était anticléricale à la différence des Œuvres de mer. Elle se substitua provisoirement à cette dernière lorsqu'elle rencontra des problèmes financiers et ne pouvait plus armer de bateau en 1903. La société de Dunkerque restera active jusqu'en 1912 mais le courrier afférent à son activité est excessivement rare. Cette lettre affranchie et postée à Sydisjord le 15 janvier 1912 a été acheminée de Reykjavik à Edimbourg par voie des paquebots danois, puis par voie anglaise pour Douvres.



L'administration française affecta quelques navires à l'assistance aux pêcheurs, notamment sur les bancs d'Islande. Cette lettre de Martinvat (20 août 1891) pour Bergen (arrivée le 28 du même mois) via Londres (21) à destination du croiseur Châteaurenault, est affranchie au tarif de 15 c pour la voie anglaise. ■

Henk Slabbinck est collectionneur depuis 47 ans et philatéliste depuis 40. Il s'est intéressé au Congo Belge (les timbres puis l'histoire postale) pour ensuite démarrer une collection sur la guerre 1914-18 et tout particulièrement la Belgique non occupée et les interactions avec la France et le Canada. Il a ensuite évolué vers la philatélie française et militaire. Membre des académies de Belgique et de Paris, président de l'Académie Européenne de Philatélie (AEP), il sort à l'occasion de Monacophil un ouvrage consacré à l'émission « Roue Ailée » de 1915.



Pourquoi cette collection consacrée à la grande pêche ?

– C'est une collection à géométrie variable et elle touche à tout ce que j'aime, à commencer par l'histoire postale de Saint-Pierre-et-Miquelon, la poste maritime, les navires hôpitaux, les bâtiments d'assistance de l'Etat et les stations de Terre-Neuve et d'Islande. Les lettres sont intéressantes à réunir car on en trouve affranchies ou non. L'étude des plis confiés, les entrées directes, ceux qui ont transité par d'autres pays comme Terre-Neuve, le Canada, l'Islande et la Norvège constituent un champ de recherches important. C'est avec beaucoup de plaisir que je structure actuellement cette collection pour en faire une présentation synthétique.

Peut-on encore se procurer aujourd'hui des pièces intéressantes ?

– Bien entendu et pas forcément à des prix élevés ! C'est une collection à dimension internationale et il y a encore des pièces à rechercher, tout particulièrement en Europe (au Portugal et en Scandinavie notamment), aux Etats-Unis et au Canada.

Quels autres conseils donneriez-vous ?

– Il y en a trois, qui sont valables pour toutes les collections : 1) prendre son temps, 2) bien s'informer et lire. La philatélie est basée sur la connaissance et 3) chercher à entrer en contact avec d'autres collectionneurs et ne pas s'enfermer dans un individualisme égoïste. Pour la grande pêche, il y a plus de collectionneurs qu'on ne le pense et tout particulièrement en Belgique, France, Saint-Pierre, Etats-Unis, Canada, Islande et Portugal. ■

Propos recueillis par
Gauthier Toulemonde